

Willy Mathot Avocat

Avocat inscrit au Barreau de Paris
57 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 Paris
wmathot@ava-law.com - +33 607 879 512 - + 33 1 53 53 44 53

A l'attention de -----

Paris, le -----

-----,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée lors de nos récents entretiens en nous confiant en qualité d'Avocat une mission de conseil consistant à accompagner votre Société au niveau juridique dans sa croissance et l'ensemble de ses projets (la Mission).

La profession d'avocat est une profession réglementée organisée en ordre et soumise à des règles professionnelles et déontologiques strictes principalement régies par la loi du 31 décembre 1971 le décret du 27 novembre 1991 et le décret du 12 juillet 2005 modifiés.

La présente convention a pour objet de préciser et confirmer par écrit les termes et les objectifs de notre prestation tels que nous les avons évoqués lors de notre dernier entretien, ainsi que la nature et les limites de celle-ci.

Dans ce contexte la Mission que nous serons amenés à fournir à votre société comporte notamment les activités suivantes :

- Conseils stratégiques, accompagnement en matière « corporate » et réalisation du secrétariat juridique,
- Conseils stratégiques, rédaction, révision et négociation et finalisation de tous les accords en Français ou en Anglais avec le(s) partenaire(s) dans l'objectif de permettre la réalisation des opérations de capitaux, commerciales, industrielles ou de partenariat envisagées ainsi que leurs accords et opérations connexes,
- Accompagnement, support et conseil en matière de droit social et de fiscalité,
- Gestion des conflits et des contentieux dans l'ensemble de ces matières
- L'ensemble en relation étroite avec vous-même et les personnes que vous pourrez désigner à cet effet.

Nous vous confirmons que Maître Willy Mathot s'occupera personnellement de vos projets. Le cas échéant, selon la charge de travail requise par les opérations envisagées ou leur complexité ou spécificité, il pourra être fait appel à nos partenaires du cabinet AVA-LAW avec lequel nous sommes en collaboration étroite, notamment en matière de droit des sociétés, de droit social et de fiscalité.

Nous vous informons que dans le cadre de cette Mission, nous ne sommes tenus qu'à une obligation de moyens. En conséquence, nous ne pouvons nous engager sur la réussite de vos projets, et notre responsabilité ne saurait être engagée pour les décisions prises par vous dans le cadre de votre rôle de partner et/ou d'actionnaires et/ou de chef d'entreprise.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que vous restez responsable de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'exactitude des informations juridiques, comptables et financières transmises.

Conformément aux règles déontologiques de notre barreau, nous nous engageons à respecter la confidentialité de toutes les informations que vous pourrez nous transmettre ; cette obligation est sanctionnée par l'article 226-13 du Code Pénal. Pour votre part, vous vous engagez à nous transmettre toutes les informations dont nous aurons besoin pour le bon accomplissement de notre mission.

Le taux horaire de Willy Mathot et de ses partenaires est de ----- euros hors taxe pour ces prestations. Ce taux pourra être révisé pour les prestations rendues à compter du -----.

Nous sommes conscients de votre objectif de maîtrise des honoraires de vos prestataires et sommes convenus que dans toute la mesure du possible nous vous proposerons d'intervenir sur une base forfaitaire. Des honoraires de résultat pourront également être convenus au cas par cas.

Dans ce contexte nous attirons toutefois votre attention sur le fait que la durée de finalisation de vos projets et notamment leur négociation peuvent être très variables selon le nombre des acteurs en cause et la flexibilité des protagonistes impliqués ou la complexité desdites opérations.

Vous pourrez suivre à votre convenance les prestations réalisées et le temps consacré à chacune de ces opérations sur des fichiers Excel qui seront mis à votre disposition en ligne via le cloud Google en tant que justificatif de ces prestations concomitamment à l'émission de chacune de mes factures.

Nous émettrons une facture chaque fois que nos prestations avoisineront un montant de ----- euros HT.

Les frais et débours engagés après votre accord préalable tel que frais de courrier, porteurs, téléphone longue distance et déplacement seront refacturés sur justificatif et figureront dans nos factures d'honoraires.

NOS HONORAIRES SONT PAYABLES A RECEPTION DE FACTURE.

Willy Mathot Avocat sera honoré d'être nommé en tant que Avocat ayant conseillé votre société sur ces opérations, dans un ou plusieurs futurs communiqués de presse qui seraient publiés par vous-même ou vos partenaires. Nous vous remercions également de votre autorisation de porter à la connaissance publique notre intervention à vos côtés dans ces affaires.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre accord sur les termes de cette convention en nous en retournant un exemplaire revêtu de votre signature ou en nous confirmant votre accord par messagerie électronique.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et espérons que la présente proposition répondra à votre attente.

Bien cordialement, votre bien dévoué

Willy Mathot